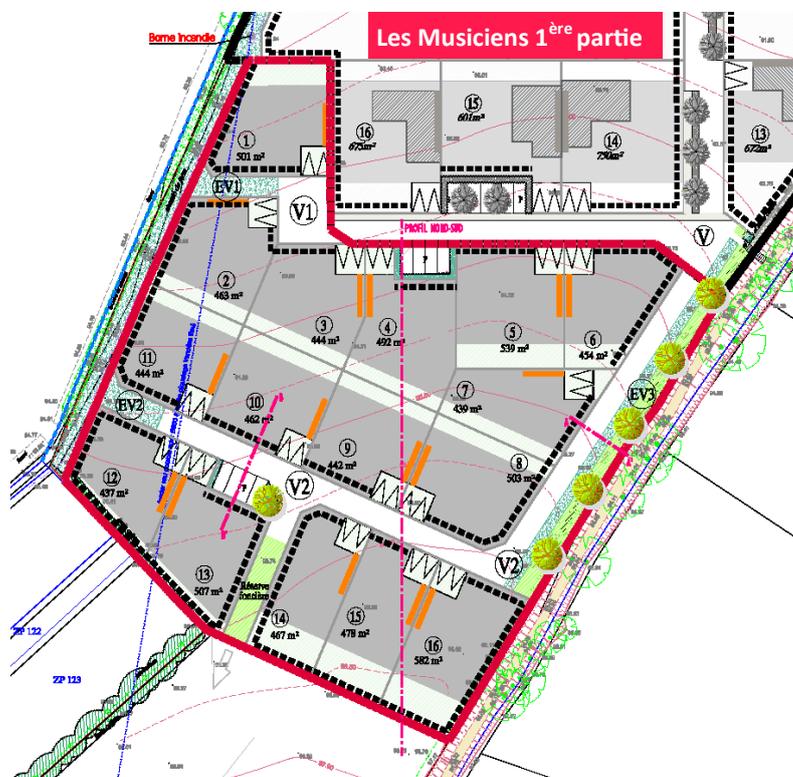




## Le mot de Madame le Maire

N'ayant plus de terrain disponible pour satisfaire les demandes de constructions et le permis d'aménager délivré, les travaux au lotissement des Musiciens 2 vont pouvoir commencer dès cet automne.

De par sa situation, Vendrennes attire de nombreuses familles. L'urbanisme est un enjeu important, non seulement pour satisfaire les porteurs de projets mais aussi pour maîtriser le développement de notre commune en fonction des infrastructures existantes. Le prix du m<sup>2</sup> sera fixé au conseil municipal du mardi 25 septembre. 16 lots seront disponibles avec une réservation possible dès le mois d'Octobre.



### SOMMAIRE de ce journal

- Page 1 : Le mot du Maire
- Page 2 : Les élus
- Page 4 : Compte - rendus de conseils municipaux
- Page 6 : Infos Mairie
- Page 9 : Infos CCPH
- Page 10 : Nos entreprises
- Page 11 : Nos associations
- Page 13 : Agenda
- Page 14 : Rétrospective
- Page 15 : Personnel communal
- Page 15 : Expression des listes
- Page 16 : Règle de civisme



Il y a un an à la rentrée scolaire les enfants profitaient du nouveau restaurant. Cette année le centre bourg va connaître une autre phase de travaux pour la réhabilitation dans un premier temps de l'ancien atelier des agents en bibliothèque et salle multifonctions et dans un deuxième temps pour la réhabilitation de l'espace loisirs. Je compte sur votre patience, votre indulgence et votre civisme pendant la période des travaux car la rue de l'Hommeau risque d'être encombrée à certaines périodes. Dans un an le centre bourg aura changé de physionomie et sera un vrai lieu de vie.

**BONNE RENTRÉE  
ET TRÈS BEL AUTOMNE  
A VOUS TOUS**

Roselyne PHLIPPART,  
Maire de Vendrennes

## INAUGURATION DE LA STATION D'ÉPURATION

**Vous êtes invité à l'inauguration de la Station d'épuration  
le samedi 13 octobre 2018  
Visite de la STEP à partir de 9h00  
Inauguration en présence de Véronique Besse à 10h30**

## Espaces verts

### Une année compliquée pour l'entretien des espaces verts !!!

Un printemps humide et des orages réguliers en début d'été ont compliqué la tâche des agents, avec des tontes qui n'en finissent pas et une difficile maîtrise des mauvaises herbes. À cela s'est ajouté l'arrêt de l'un de nos agents pendant cette période critique et une tondeuse défectueuse. Mais c'est sans compter sur l'énergie et l'efficacité de Florent, Guillaume et depuis mai David, pour faire face.

Depuis le 01/01/2017, la loi Labbé interdit toute utilisation de produits phytosanitaires pour les collectivités.

Il faut donc changer notre regard sur l'entretien des espaces verts et sur nos trottoirs car si le « zéro phyto » nous est imposé il sera impossible pour nos agents de maintenir le « zéro mauvaises herbes ».

La présence d'herbes spontanées (mauvaises herbes) dans les espaces verts va de pair avec le changement de pratique.

L'aspect de propreté obtenu avec les produits chimiques sera difficilement reproductible.

C'est donc la perception de chacun qui doit évoluer.

Pour le printemps prochain, la tonte mulching ou muthing (tonte qui laisse l'herbe broyée sur place) sera préférée car moins de temps passé et moins de déchets organiques à recycler. Les autres végétaux, entretien des arbustes des arbres, seront broyés pour en faire des copeaux. Nos agents se forment et s'adaptent à ces nouvelles méthodes.

Une cartographie de l'ensemble des parcelles a été réalisée pour alimenter la gestion des espaces verts.

Quelques chiffres :

- ⇒ 9 ha de pelouse à entretenir
- ⇒ 4 ha de prairies (bassins d'orage, station d'épuration)
- ⇒ 2 260 mètres linéaires de haies
- ⇒ 5 240 m<sup>2</sup> de massifs
- ⇒ 10 450 m<sup>2</sup> d'allées et de sentiers
- ⇒ 16 200 m<sup>2</sup> d'écopâturage



Roselyne PHLIPART,  
Maire de Vendrennes

## COMMÉMORATION du CENTENAIRE du 11 Novembre 1918

Cette année, la commune de Beurepaire est chargée d'organiser la cérémonie du 11 novembre 1918.

C'est une année particulière, car nous fêtons le Centenaire de l'Armistice signé le 11 novembre 1918.

Les communes de Vendrennes et de Mesnard la Barotière se déplaceront à Beurepaire pour célébrer cette cérémonie à la hauteur de l'événement. Une messe sera célébrée suivie d'un défilé vers le monument aux morts avec drapeaux et autorités afin d'honorer nos soldats morts pour la France.

Les enfants du CME des écoles privées et publiques des trois communes participeront à cet événement.

Ensuite le défilé se dirigera vers le foyer Rural, nous continuerons à célébrer ce Centenaire. Nous pensons créer un petit musée de souvenirs avec diverses présentations de documents et objets relatant cette

guerre. A ce propos si vous possédez des documents ou objets vous pouvez me contacter au 06.13.79.92.82. Les documents et objets vous seront bien entendu restitués à l'issue.

Pour clôturer cet événement, un verre de l'amitié vous sera offert par la commune de Beurepaire. Nous comptons sur votre présence.



Gérard Gallard,  
Délégué

**En Juin, les membres du Conseil Municipal des Enfants ont décidé de nettoyer,  
au cimetière de Vendrennes,  
la tombe de Marie Godet qui a donné son nom à leur école.**



**Mais qui est Marie Godet ?**

Née en 1818 (il y a 200 ans) à Mouchamps, sous le nom de Pélagie Godet, elle passe à l'âge de 15 ans un examen à la Roche sur Yon et obtient un diplôme lui permettant d'enseigner.

Après près de 20 ans d'expérience dans l'enseignement, elle ouvre une école de filles à Vendrennes en 1852, avec l'autorisation de l'évêque et sous la direction du Curé, l'Abbé Blanchet, mais nous ne savons pas dans quels locaux.

Devant le « succès » de son entreprise, elle bâtit à ses frais une maison d'habitation et deux classes sur un terrain acquis de ses deniers.

Elle s'occupe de son école jusqu'en 1860, date à laquelle elle quitte Vendrennes (elle a 42 ans) pour devenir religieuse dans la congrégation Sainte Marie de Torfou, prenant le nom de Sœur Saint-Joseph. Peu de temps après elle retrouve son école de Vendrennes.

En 1880, elle a 62 ans et retourne à Torfou pour raison de santé et y demeure 5 ans. Sur la demande insistante des habitants de Vendrennes, elle quitte Torfou, revient à Vendrennes et retrouve la maison d'habitation de son école. Elle n'enseigne plus mais s'occupe de travaux manuels et de l'entretien de la nouvelle église qui vient d'être construite.

Puis les lois anticléricales l'obligent à quitter la maison d'habitation et à loger à l'extérieur de l'école dans le bourg de Vendrennes. C'est alors qu'elle lègue son école à la famille de Chabot du Parc Soubise de Mouchamps pour qu'elle soit garante de son œuvre.

En 1886, le préfet de Vendée réclame la construction d'une école publique de filles, estimée à 18 000 F. Le conseil refuse par manque d'argent, faisant aussi observer l'avantage de la jouissance du local de la famille de Chabot. Mais rien à faire, la loi exigeait que l'enseignement se fasse dans des locaux communaux et l'école fut fermée en 1902. Pélagie Godet, ne désarma pas et demanda la réouverture de l'école en tant qu'établissement privé pour la rentrée

d'Octobre. Ainsi il n'y eut rien de changé pour les élèves, cette école aux nouveaux status occupait toujours ces mêmes locaux. Pélagie Godet continua jusqu'à sa mort à se consacrer à l'éducation des filles de la paroisse. En 1905, elle s'affaiblit et décède le 4 Novembre à l'âge de 87 ans. Elle est enterrée au cimetière de Vendrennes, sur sa tombe, la commune de Vendrennes a déposé une plaque pour lui manifester sa reconnaissance.

**Et après?**

En 1983 l'école des garçons et l'école des filles se réunissent, portant le nom d'école privée mixte.

En 1998, au cours d'une assemblée générale extraordinaire, les parents adoptent de nouveaux statuts, une occasion pour donner un nom à l'école:

**Ecole privée mixte Marie Godet**



En donnant son nom à l'école, les parents font acte de reconnaissance pour l'œuvre qu'elle a accomplie.

Merci aux enfants d'avoir passé une matinée à nettoyer sa tombe !



**Florence de CHABOT,  
Déléguée**

## COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX EN BREF...

Vous trouverez ci-contre le résumé succinct des différents comptes-rendus qui ne comprennent que les événements qui nous ont paru essentiels. Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie. Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention. L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : [www.vendrennes.com](http://www.vendrennes.com)

### Séance du 29 mai 2018

**Excusés :** Marie-Thérèse MAINDRON, Muriel DAVID et Manuella PARAUD

PV séance du 10/04/2018 adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur Alain CHENOIR a été nommé secrétaire de séance

**Tirage au sort des jurés d'assises 2019 :** En application de l'arrêté préfectoral du 14/03/2018, le maire de la commune procède publiquement au tirage au sort à partir de la liste électorale; 3 personnes tirées au sort sont susceptibles d'être jurés d'assises en 2019: Mr Luc ROBIN - Mr Stéphane HERAUD - Mme Virginie CAILLE

#### **1 – Travaux de réhabilitation des anciens services techniques et de l'Espace Loisirs – Attribution des marchés**

Consultation achevée début mai. Trois lots n'ont pas eu d'offres. Malgré la négociation réalisée par le MO, toutes les offres reçues sont au-dessus de l'estimatif. A l'unanimité des membres présents, est décidé de lancer une nouvelle consultation pour 3 lots sans réponses + 5 lots suivants dont les offres sont supérieures à l'estimatif de plus de 20% :

Lot n°1 – Désamiantage Lot n°2 – Démolition/Gros œuvre

Lot n°4 – Charpente/bardage/serrurerie

Lot n°5 – Couverture tuile/zinguerie

Lot n°6 – Menuiseries extérieures Lot n°8 – Cloisonnement/plafonds

Lot n°12 – Electricité Lot n°13 – Plomberie/Chauffage

Les autres lots sont attribués : Lot n°3 – Terrassement/VRD/Espaces

Verts : CHARPPENTIER TP: 68 979.80 € HT

Lot n°7 – Menuiseries intérieures : Djimmy VAILLANT : 19 105.13 € HT

Lot n°9 – Plafonds suspendus : SARL HERVOUET: 12 602.70 € HT

Lot n°10 – Sols collés/Faïence : SARL PINEAU de 13 723.54 € HT

Lot n°11 – Peinture/Sols Souples : SARL AUCHER 18 800 € HT

Lot n°14 – Nettoyage : NIL SAS 1 024 € HT

#### **2 – MO transformation ancienne mairie en 2 logements sociaux**

3 offres déposées lors de la consultation. Après négociation, l'offre du cabinet DGA Architectes a été retenue pour un montant de 15 000 € HT (vote à mains levées – 16 votants – 11 OUI – 5 abstentions)

#### **3 – Lotissement les Musiciens 2 – Travaux de VRD et d'Espaces Verts – Attribution des marchés:**

3 offres ont été déposées pour chacun des 2 lots. Après analyses, les marchés sont attribués à

VRD : CHARPENTIER TP pour un montant de 133 065.50 € HT

Espaces Verts : MARMIN pour un montant de 9 926.50 € HT

(à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées)

#### **4 – Lotissement Les Musiciens 2 – devis Vendée Eau**

Le devis de 17 492.88 € HT a été validé pour la desserte en eau du futur lotissement avec une participation communale: 8 746.44 € HT

#### **5 – Marché de téléphonie – Adhésion au groupement de commandes de la Communauté de Communes**

Le marché de téléphonie est à échéance au 31.12.18. La CCPH propose de lancer un nouveau marché en créant un nouveau groupement de commande pour 2019-2021. La mutualisation a permis d'économiser environ 2 000 €/an de frais téléphonique sur le marché actuel, il a été décidé d'adhérer au groupement de commande pour 2019-2021

#### **6 – Expérimentation médiation préalable**

Les recours contentieux formés en matière de fonction publique ou prestations sociales peuvent être soumis à une médiation préalable. La proposition du Centre de Gestion d'intervenir en médiateur dans les litiges opposant des agents publics à la collectivité est acceptée

#### **7 – Reconnaissance de limites de terrain entre la commune et Mr GUEDON**

Après examen du cadastre, il a été constaté qu'il n'était pas à jour concernant la propriété de Mr GUEDON, à côté de la salle de sports, les limites entre sa propriété et la commune ne correspondant pas à la réalité du terrain. Afin de régulariser, un bornage a été effectué. Une nouvelle reconnaissance de limite sera actée prochainement chez le notaire.

Les parcelles C 1160 (10m<sup>2</sup>) et C1161 (5m<sup>2</sup>) deviennent propriété de Mr GUEDON

La parcelle C1157 (9m<sup>2</sup>) devient propriété de la commune  
Les frais de notaire et de géomètre sont partagés 50/50

#### **8 – Dépôts sauvages d'ordures ménagères et objets divers – Recouvrement des frais d'enlèvement**

La Communauté de Communes est compétente en matière de collecte des OM mais le pouvoir de police concernant la gestion des déchets sauvages est exercé par le maire. Est décidé à l'unanimité des membres présents de mettre en place une amende forfaitaire de 100 € lorsque l'infraction pourra être constatée en application du code pénal

#### **9 – ADMR – Attribution d'une subvention**

En 2017, l'ADMR est intervenu sur la commune auprès de 47 personnes. La commune attribue une subvention à l'association d'un montant de 1 818.87 € calculé en fonction du nombre d'heures effectuées auprès des Vendrennais : 4 329.33 heures en 2017. (Adopté à l'unanimité par un vote à mains levées)

#### **10 – Modification des statuts de la Communauté de Communes**

##### Mise à jour des statuts suite à la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017

##### modifiant la compétence aires d'accueil des gens du voyage

L'article 7.1.3 des statuts "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" est modifié en "Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux articles 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage". (Adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées)

##### Mise à jour des statuts suite au transfert de la compétence GEMAPI

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 a prévu un transfert de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" aux intercommunalités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il convient donc d'inscrire cette compétence GEMAPI dans les statuts. (Adopté à l'unanimité des membres présents par vote à mains levées)

#### **11 – Déclaration d'intention d'aliéner:**

La commune renonce au droit de préemption sur 2 propriétés: rue de l'Aurore et la Touche Bertrand

#### **12 – Imputation en investissement de facture de - de 500 € HT**

Achat d'une table forestière pour la place des Alizés: de 248.60 € HT

#### **QUESTIONS DIVERSES:**

Demande de mise en disponibilité d'un Agent pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> août 2018

Eglise: Une rencontre a eu lieu avec un représentant de la Société Publique Locale afin d'étudier le dossier de l'église. Une prochaine rencontre aura lieu avec le Conseil départemental pour les aides financières possibles

Film MARPA: Un film promotionnel a été réalisé sur la MARPA

**Excusés :** Yvon BOUDEAU qui a donné pouvoir à Hervé JOBARD, Chrystelle ARNAUD qui a donné pouvoir à Maryse TOURNIER, Claude ROUSSEAU qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Didier CHAUVET, Manuella PARAUD et Muriel DAVID

PV séance du 29/05/2018 adoptée à l'unanimité des membres présents

Monsieur Gérard GALLARD a été nommé secrétaire de séance

**1 – Travaux de réhabilitation des anciens services techniques et de l'Espace Loisirs – Attribution des marchés**

Suite à la déclaration d'infructuosité de 8 lots lors du conseil Municipal du 29 mai dernier, nouvelle consultation en juin. Après analyse et négociation des offres reçues, les entreprises ci-dessous sont retenues, par un vote à bulletins secrets (16 votants – 14 OUI - 1 Non - 1 Blanc)

Lot n°1 Désamiantage : WATT INSTALLATION : 26 243 € HT  
Lot n°2 Démolition/gros œuvre : ROUSSELOT DURAND 97 277.29 € HT

Lot n°4 Charpente bois/bardage/serrurerie : DJIMMY VAILLANT:  
43 731.48 € HT

Lot n°5 – Couverture tuile/zinguerie : ROUSSELOT DURAND :  
30 337.73 € HT

Lot n°6 – Menuiseries extérieures : BONNET GUY : 26 750 € HT

Lot n°8 – Cloisons/plafonds/isolation : AFLUX PLAK 28 646.90 € HT

Lot n°12 – Electricité : POIRIER GROLEAU: 29 416.92 € HT

Lot n°13 – Plomberie/chauffage/VMC : POIRIER GROLEAU  
54 556.11 € HT

**2 – Construction station épuration – avenant n°1 au marché de BIE ENVIRONNEMENT**

Montant des travaux de construction de la station d'épuration confiés à BIE ENVIRONNEMENT: 849 500 € HT. Un avenant de 12 064.50 € HT doit être conclu pour plusieurs modifications : location d'un groupe électrogène, remplacement du compteur d'eau et réfection de la voirie sur une plus grande surface Le raccordement électrique prévu le 17 juillet, matériel mis en test le 18 et mise en service de la station le 19/07

**3 – Assainissement la Guierche – Avenant n°2 à la convention de partenariat avec St André**

Dans la convention de partenariat il était prévu que les frais de fonctionnement de la station seraient partagés entre les 2 communes au prorata des m<sup>3</sup> d'eau consommés. Cette répartition étant difficile à appliquer, la convention va être modifiée afin que les frais soient partagés au prorata des maisons raccordées ou raccordables à savoir: 76.70% pour St André et 23.30% pour Vendrennes

**4 – Vente de la maison des Brosses à la Communauté de Communes**

La maison, achetée en 2009, est classée en zone économique. Suite au transfert des terrains des zones économiques à la Communauté de Communes, cette dernière achète la maison au prix de 50 000 €

**5 – Tarifs restaurant scolaire – année 2018/2019**

Par manque de recul sur les frais de fonctionnement du nouveau restaurant scolaire, les tarifs 2017/2018 sont reconduits à savoir :

Repas réguliers	3.50 €
Repas occasionnels réguliers	4.40 €
Repas très occasionnels	4.90 €
Repas instituteurs et personnel communal	6.50 €
Repas adultes	8.40 €
Frais fixe en cas de fourniture du repas par parents (allergie)	1.75 €

**6 – Opération "bol de riz" – attribution de la subvention**

Le 3 juillet, les enfants des classes de CE et CM ont participé à une opération "bol de riz" au restaurant scolaire qui a permis de récolter la somme de 326.40 €. Conformément au souhait du Conseil Municipal des Enfants, cette somme sera reversée à l'association "Dans les yeux de Valentine"

**7 – Lotissement les Musiciens – Devis SyDEV éclairage public**

Devis de 23 281 € validé pour la fourniture et la pose des candélabres dans la 1<sup>ère</sup> tranche du lotissement. Les travaux se feront après l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement

**8 – Lotissement les Musiciens 2 – Devis SyDEV alimentation électrique**

Devis de 31 670 € validé pour les travaux d'extension

**9 – Lotissement les Musiciens 2 – Nom de rue**

La nouvelle rue créée s'appellera "rue de la Harpe"

**10 – redevance occupation du domaine public par le réseau gaz**

GRT Gaz versera 129 € à la commune en guise de redevance annuelle pour l'occupation du domaine public

**11 – Convention avec Essarts en Bocage (l'Oie) pour travaux voirie**

Une portion de la voie communale limitrophe entre Vendrennes et l'Oie, à proximité de la Coussaie, doit être refaite. La route étant commune avec l'Oie, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage va être conclue entre les 2 communes afin que Vendrennes soit désignée en tant que maître d'ouvrage. La commune réalisera les travaux à hauteur de 8 692 € HT. Les Essarts en Bocage (L'Oie) rembourseront 4 360 €

**12 – Demande acquisition de parcelles communales**

Dans divers points de la commune (Bois Goyer, La Verrie, La Guierche) des riverains ont fait part de leur souhait d'acquérir des parcelles communales n'ayant pas d'utilité pour la commune (bouts de chemins, portions de routes...).

Un prix de vente général a été fixé à 1 €/m<sup>2</sup>. Chaque vente fera l'objet d'une décision individuelle du conseil municipal

**13 – Convention de prestations de services avec la Communauté de Communes**

La Communauté de Communes confie à la commune, par voie de convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de sa compétence (bâtiments et voirie). Coût de la prestation reversée à la commune : 19 €/heure

**14 – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Suite aux transferts du service informatique et du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville des Herbiers à la Communauté de Communes, le montant de l'attribution de compensation versée aux Herbiers par la Communauté de Communes a été revu à la baisse

**15 – Déclaration d'intention d'aliéner**

La commune renonce à son droit de préemption sur 2 propriétés : impasse de l'Océan et rue du Puits et sur un terrain à la Motte

**16 – imputation de facture de moins de 500 € HT en investissement**

L'achat de décoration de Noël, d'un montant de 302.19 € HT, sera imputé en investissement

**Excusés :** Rémy SEILLER qui a donné pouvoir à Béatrice SIAUDEAU, Didier CHAUVET et Patrice ROUSSELOT

PV séance du 12/07/2018 adopté à l'unanimité des membres présents  
M. Claude ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

### **1 – Construction d'une micro-crèche – Vente d'un terrain à la Fédération Départementale de l'ADMR**

Dans le cadre d'un projet de construction d'une micro-crèche par la Fédération Départementale de l'ADMR, une parcelle communale de 682m<sup>2</sup> située à proximité de la MARPA, va leur être vendue au prix de 13 640 €. Les frais de bornage d'un montant de 684 € seront pris en charge par la commune. Les frais de viabilisation le seront par la Fédération de l'ADMR.

(17 votants – 15 OUI – 2 abstentions)

### **2 – Avenant au marché de fourniture des denrées alimentaires au restaurant scolaire**

Les enfants ne sont pas tous adeptes des entrées ce qui entraîne un gaspillage trop important. Afin d'y remédier, les entrées seront remplacées par un fromage 2 fois/semaine. Modification au contrat avec Restoria sans conséquence financière. (adopté à l'unanimité)

### **3 – Attribution des subventions**

Attribuées : CFA Métiers de la Restauration à St Michel Mt Mercure : 100 € - Maison Familiale de St Florent des Bois : 50 € (adopté à l'unanimité)

### **4 – Redevance d'occupation du domaine public par le réseau gaz**

La commune perçoit une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz naturel. Montant

calculé suivant la longueur du réseau. Pour 2018: 1 050 €

### **5 – Déclaration d'intention d'aliéner**

La commune renonce à son droit de préemption sur une propriété située impasse des Boutons d'Or

### **6 – Décisions modificatives**

Les modifications nécessaires à l'exécution du budget ont été validées

### **Questions diverses**

#### Inauguration de la station d'épuration

Elle aura lieu le 13 octobre 2018. De 9h à 11h le site sera ouvert à la population pour une visite par groupes. L'inauguration en elle-même aura lieu à 11h00

La STEP est en fonctionnement depuis début juillet. Les lagunes ont été vidées et vidangées.

#### Nouveau site internet

La 1<sup>ère</sup> page du futur site a été présentée. De petites modifications ont été sollicitées.

#### Eglise :

Des contacts commencent à se faire avec les différents organismes (Conseils Départementaux et Régionaux), les élus... il est difficile d'obtenir des réponses à nos questions et surtout des solutions. Pour le moment, une recherche est en cours sur les financements que nous pourrions obtenir pour la rénovation. Un arrêté de mise en sécurité a été pris afin de fermer la circulation autour de l'église lors de forts coups de vent

## INFOS MAIRIE

### Entretien des terrains

#### Mise en garde



Afin de préserver les relations de « bon voisinage » et de donner une belle image de notre commune, nous invitons chaque propriétaire à entretenir sa parcelle de terrain afin que les mauvaises herbes n'envahissent pas la parcelle du voisin. Les haies doivent être entretenues régulièrement des deux côtés et en hauteur afin d'éviter leur extension sur le domaine public ou chez un voisin.

Aussi, vos déchets verts doivent être déposés en déchetterie et non dans les chemins ou espaces verts, ou encore dans les fossés pour ne pas encombrer et perturber le passage de l'eau en cas de fortes pluies. Il n'est pas du ressort des agents communaux de ramasser vos déchets.

Horaires de la déchetterie de Vendrennes/Mesnard la Barotière : Les lundi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00.

### Sécurité autour de l'Église



L'état de la toiture de l'église se dégradant, nous devons prendre des dispositions en cas d'intempérie.

C'est pourquoi, dorénavant, lors que la météo nous annoncera des vents à forte densité, il sera interdit de circuler autour de l'église, nous procéderons alors à la fermeture complète des 2 rues perpendiculaires à la rue de l'hommeau (de chaque côté de l'église) avec des balises rouges. La rue de l'Hommeau, quant à elle, restera ouverte.

## INFOS MAIRIE

## ÉTAT CIVIL

### Naissances

Alexya BUREAU née le 16 avril  
Bertille COUTANT née le 3 août  
Janelle GUILLET née le 20 août

*Nous diffusons seulement  
les naissances dont nous  
avons l'autorisation écrite.*



### Décès



*Si vous ne désirez pas que le  
décès d'un proche paraisse  
dans le bulletin communal,  
veuillez en informer la mairie  
au moment de l'évènement*

*Inhumé à Vendrennes  
Gérard JOBARD décédé le 18 juillet à 83 ans*

*Décédé à Vendrennes  
Joseph FONTENEAU décédé le 25 août à 95 ans*

### Mariages



**Céline Ménard et Nicolas Boisseau mariés le 4 août**

*Nous diffusons seulement  
les mariages dont nous  
avons l'autorisation écrite.*

## Listes électorales

Afin de vous inscrire sur les listes électorales de Vendrennes, vous devez vous présenter en mairie, impérativement **avant le 31 décembre 2018**.

Tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune en présentant une pièce d'identité et un justificatif de domicile récent (avis d'imposition, facture de gaz ou d'électricité...).



## Défibrillateur



Depuis octobre 2016, l'installation d'un défibrillateur, accessible à tous, est obligatoire dans chaque commune.

Un défibrillateur est donc disponible 24h/24 et 7j/7 à la MARPA, rue du Soleil Levant

**☎ 02.51.66.11.51**

## Allo écoute parents



*être parent, accompagner l'enfant  
dans la réalité d'aujourd'hui*

Une écoute téléphonique ponctuelle, anonyme et gratuite, par des professionnels, pour les soucis du quotidien avec les enfants (quel que soit leur âge), et les questions dans la relation parentale (comportements qui inquiètent, communication difficile, trouver sa place de parent, ...) pour se rassurer, élargir son point de vue, chercher ensemble des solutions.

**Horaires : Lundi 11h30/13h30—Mercredi 9h30/11h30—Vendredi 14h00/16h00**

**☎ 02 51 06 31 44**

## Infos vaccins grippe

Pour la vaccination contre la grippe, les infirmières du centre de santé infirmier ADMR vous donne rendez-vous **le vendredi 9 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 à la MARPA « Clair de Lune » à Vendrennes**. Merci de vous présenter avec votre ordonnance et votre carte vitale. Attention, les vaccinations étant sans rendez-vous, il est possible que vous attendiez dans la salle d'attente selon le nombre de personnes présentes ce jour-là.



Analyse des eaux de Puits

Le Département de la Vendée met à disposition des collectivités, des autorités sanitaires, des professionnels et des particuliers, un laboratoire d'analyse indépendant, polyvalent et performant, à proximité des Vendéens : [le Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation](#). Reconnu et fort de son expérience, il est le seul laboratoire du département agréé par le Ministère en charge de la santé pour le contrôle sanitaire des eaux.

L'utilisation de l'eau de puits et destinée à la consommation humaine, est encadrée par un règlement sanitaire qui nécessite, en application du code de la santé publique, une déclaration en mairie accompagnée d'une analyse de la qualité de l'eau (de type P1). Dans ce contexte, et afin de mettre son expertise technique au service de la santé publique des Vendéens, le Laboratoire de l'Environnement et l'Alimentation de la Vendée a mis en place des conditions tarifaires avantageuses, pour favoriser la bonne utilisation des eaux prélevées dans le milieu naturel, en garantissant leur qualité.

Selon la date à laquelle les prélèvements seront déposés au laboratoire, voici l'offre tarifaire 2018 :

Analyse de type A_AP1 (frais de dossier inclus)	Tarif HT	Tarif TTC
Période blanche (mars et novembre)	52.80 €	63.36 €
Période rouge (hors période blanche)	72.81 €	87.37 €



Les flacons de prélèvement sont fournis par le laboratoire, et afin de faciliter l'accès aux analyses sur l'ensemble du département, ils sont également disponibles en Mairie. Une permanence de collecte sera assurée par un agent du laboratoire en novembre. **Vous serez informé de la date et du lieu de la collecte en temps voulu sur le site de la commune.** Un dépliant informatif sur les analyses d'eau de puits est disponible en Mairie.

Bourse des jeunes bénévoles vendéens

Vous êtes âgé de 16 à 25 ans, Vendéen et bénévole actif dans une association ? Par ces actions bénévoles essentielles pour le territoire, vous montrez l'exemple et transmettez cette culture du don. Afin de saluer votre engagement, le Département souhaite récompenser les jeunes vendéens qui s'investissent bénévolement en proposant une bourse qui financera une partie de votre permis de conduire ou de vos études supérieures. Renseignez-vous sur [www.benevolat.vendee.fr](http://www.benevolat.vendee.fr) ou ✉ : [vendeedoublecoeur@vendee.fr](mailto:vendeedoublecoeur@vendee.fr) ou ☎ 02.51.37.14.17.



Dépistage du cancer du sein

Entre 50 et 74 ans, c'est le moment !

Parce que le cancer du sein est le cancer le plus fréquent et le plus meurtrier chez les femmes en France.

Parce qu'une française sur 10 y sera confrontée au cours de sa vie.

Parce que, passé 50 ans, il devient plus fréquent.

Parce que, repéré à un stade précoce, on en guérit le plus souvent et on évite parfois les traitements les plus lourds.

C'est pour toutes ces raisons qu'un dépistage organisé au niveau national est proposé aux femmes âgées de 50 à 74 ans. Il leur permet de bénéficier gratuitement d'une mammographie tous les 2 ans. Ce dispositif offre également une relecture par un second radiologue de toutes les mammographies interprétées normales lors de l'examen.

Le cancer du sein, toutes concernées.

DÉPISTAGE DESCANCERS

Centre de coordination

Pays de la Loire

Antenne de Vendée



02 51 05 55 58  
depistage@audace85.fr  
www.e-cancer.fr

LE DÉPISTAGE  
DU CANCER  
DU SEIN, À PARTIR DE  
50 ANS, DES EXAMENS  
RECOMMANDÉS TOUS  
LES 2 ANS

Ce cancer est à la fois le plus fréquent et le plus mortel chez les femmes. Pourtant s'il est détecté tôt, les traitements sont en général moins lourds et les chances de guérison plus importantes. Parlez-en avec votre médecin. Informez-vous sur [e-cancer.fr](http://e-cancer.fr)



Entrée du cimetière



L'accès du cimetière des Colombes, côté lotissement des Oiseaux, est uniquement réservée aux entreprises et services techniques qui interviennent pour des travaux. L'accès au public est toujours par les deux autres entrées

Communauté des Communes du Pays des Herbiers



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DES HERBIERS

Relais des Assistantes Maternelles

Calendrier des permanences 2018/2019  
à Vendrennes (1 lundi par mois)

Au centre les Arlequins de 14h00 à 19h00 sur RDV uniquement :

☎ 02.51.57.33.54 — ✉ ram@cc-paysdesherbiers.fr

Lundi 24 septembre  
Lundi 1er octobre  
Lundi 5 novembre

Lundi 3 décembre  
Lundi 7 janvier  
Lundi 4 février

Lundi 4 mars  
Lundi 1er avril

Lundi 6 mai  
Lundi 3 juin

Atelier mobilité équilibre

Plus d'un tiers des personnes de plus de 65 ans vivant à domicile sont victimes d'une ou plusieurs chutes. A la suite d'une chute, 50% des personnes appréhendent de tomber à nouveau et perdent confiance ; 26% d'entre elles réduisent leurs activités. **Afin de permettre à ces personnes de retrouver confiance, équilibre et envie de bouger, le Pays des Herbiers propose des ateliers de prévention des chutes, en partenariat avec l'association SIEL BLEU à la MARPA de Vendrennes, le mardi de 9h30 à 10h30.**



\* Activité physique adaptée  
\* Ateliers d'équilibre

\* Jeux d'adresse  
\* Relaxation

**Vous avez plus de 60 ans ? Vous souhaitez maintenir ou retrouver confiance et équilibre ? Ces ateliers sont pour vous !**

Reprise des cours le mardi 18 septembre 2018. La 1<sup>ère</sup> séance d'essai est offerte.

Renseignements et inscriptions à la communauté des communes du pays des Herbiers au 02.51.91.29.78.

Groupe d'aide aux aidants

A partir du 3 septembre, le Pays des Herbiers reconduit les groupes de parole d'aide aux aidants.

« Venez échanger avec d'autres personnes sur les difficultés que vous pouvez rencontrer ». Animés par un psychologue, des groupes de paroles sont organisés pour les aidants accompagnant des personnes de 60 ans et plus, habitant sur l'une des 8 communes du Pays des Herbiers. La participation à ces ateliers est gratuite.

Le groupe se réunit de 14h00 à 15h30 à la Communauté des Communes (salle groupe) - 6 rue du Tourniquet aux Herbiers :

\* Lundi 3 septembre,  
\* Lundi 1er octobre,

\* Lundi 5 novembre,  
\* Lundi 3 décembre.

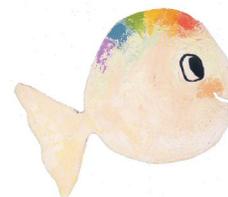
Renseignements au 02.51.91.29.78

A la rentrée, les bébés lecteurs ont recommencé.

Cette animation, organisée par le Réseau des bibliothèques, permet de donner un avant-goût de la lecture aux enfants de 6 mois à 3 ans. Pour 2018-2019, Petit poisson blanc accompagne les tout-petits dans les 8 communes du Pays des Herbiers ! Accompagnés de leur assistante maternelle, leur papa, leur maman ou leurs grands-parents, les bébés se retrouvent pour partager de bons moments pendant 45 minutes.

Rendez-vous à la bibliothèque de Vendrennes, le jeudi à 9h15 :

- |                 |                                  |            |
|-----------------|----------------------------------|------------|
| * 13 septembre, | * 10 janvier à 10h30 à la MARPA, | * 28 mars, |
| * 8 novembre,   | * 31 janvier,                    | * 16 mai.  |
| * 22 novembre,  |                                  |            |



## BIBLIOTHEQUES DU PAYS DES HERBIERS

### NOUVEAUTÉ CETTE ANNÉE

Aussi, 3 séances « famille » sont programmées le samedi matin à 9h45 à la bibliothèque des Herbiers.

- |               |              |            |
|---------------|--------------|------------|
| * 13 octobre, | * 2 février, | * 15 juin. |
|---------------|--------------|------------|

Inscriptions et renseignements au 02.51.67.01.71

[www.bibliothequesdupaysdesherbiers.net](http://www.bibliothequesdupaysdesherbiers.net)

### Nouveaux horaires

### La bibliothèque



Afin de satisfaire un plus grand nombre de lecteurs, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, à la bibliothèque de Vendrennes :

➔ Ouverture supplémentaire :

Tous les jeudis de 16h30 à 17h30

➔ Horaires inchangés :

Tous les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

### INFOS DIVERSES

### Nouvelle entreprise

### Entretenir les souvenirs



Honorer la mémoire d'un être cher aussi souvent que vous le souhaitez avec nos services de nettoyage de tombes.

*Entretenir les souvenirs* vous propose une solution complète pour lui rendre régulièrement hommage.

### SERVICES PROPOSÉS

Entretien de tombes (brossage, rinçage, séchage)

Lavage des ornements

Fleurissement

Avec bilan photos par mail ou par courrier

Sur toute la Vendée  
et limitrophe

*Entretenir les souvenirs*

Véronique Vinet  
85250 VENDRENNES

[vinet.veronique@laposte.net](mailto:vinet.veronique@laposte.net)

☎ 07 81 95 51 30

## Nos associations

### La dictée

### Club des aînés



Nouvelle activité : LA DICTEE

Ouverte à tous

Tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois à 9H30 à la salle Vendrina, (ancien restaurant scolaire)

Calendrier pour fin 2018 :

- 6 septembre
- 4 octobre
- 8 novembre
- 6 décembre

**Apportez papier et crayon.**

Pour les non-adhérents, il sera demandé le montant de la cotisation à régler lors de l'assemblée générale en février 2019.

Pour tous renseignements s'adresser à :

Monique CHAUVET ☎ 02 51 66 10 61

Edith CHAUVET ☎ 02 51 66 03 49

Date de la reprise du Club : le mardi 4 Septembre

Horaires : pour les jeux 14 h 30

pour la marche 14 h 15

### Appel aux bénévoles

### Club des jeunes



Après la rénovation du foyer des Jeunes et de nombreuses sorties pendant ces dernières années, le club poursuit ses activités.

Pour continuer à bien fonctionner dans un esprit convivial et dynamique, nous lançons un appel à toutes les personnes (parents et jeunes) qui souhaiteraient donner un peu de leur temps pour conserver ce lieu de rencontre et faire perdurer l'association. Toute personne sera la bienvenue, n'hésitez pas à nous contacter.

Mail : [clubdesjeunesvendrennes@orange.fr](mailto:clubdesjeunesvendrennes@orange.fr) - Facebook : « Club des Jeunes Vendrennes »

### Activités

### Les Z'amis de la MARPA

L'association les Z'amis de la MARPA vous invite à retenir 3 dates :

- Le jeudi 27 septembre : le groupe « la Grange à Baptiste » de St Fulgent se produira à 14h30 à la MARPA.
- Le dimanche 25 novembre : Loto à 14h30 à la MARPA.
- Le vendredi 7 décembre : à 15h00 La Chanterie de Mouchamps (chorale).

**Ces soirées sont ouvertes à tous**

Les activités à la MARPA ont continué ce printemps et cet été: Entre autres

- ◇ **Une semaine « bien-être »** animée par Aurélia en fin de stage, avec des sujets variés: Risques bucco-dentaires, équilibre alimentaire, développement des sens (odorat, vue, ouïe...), initiation à la WI, jeux de société...
- ◇ **Tournage d'un film** pour la promotion de la MARPA, à l'initiative de Laura (dans le cadre de son mémoire). A voir sur Facebook Vendrennes ou Youtube Vendrennes
- ◇ **Reportage** sur la fabrication de la brioche et bien sûr dégustation
- ◇ **Rafraîchissement** des jardinières
- ◇ **Belle récolte** de pommes de terre, précédant la plantation des poireaux et des choux



Comité des fêtes

Recherche bénévoles



Le comité des fêtes vendrennais vous invite à son assemblée générale **le vendredi 26 octobre 2018 à 20h00** dans le réfectoire de la salle Vendrina. Toute bonne volonté est la bienvenue pour étoffer l'équipe.



Familles Rurales

Nouvelle équipe

Suite à son Assemblée Générale, l'association Familles Rurales de Vendrennes a une nouvelle présidente : Olivia Groleau. Sabrina Roy, Céline Lefevre et Adeline Garnier ont également rejoint l'équipe (voir l'équipe au complet sur le site de la commune).



L'association Familles Rurales vous propose 2 dates :

- 22/09/2018 : marche gourmande circuit de 11 kms, départ salle Vendrina (14€ adulte et 7€ enfant)
- 17/11/2018 : tournoi de palets en doublette à la salle de sports

# Randonnée Gourmande

## Samedi 22 Septembre 2018

Dîner par étapes sur un parcours

d'environ 11 kms

Porte-bébé conseillé



**Départ de la Salle Vendrina de Vendrennes entre 17H30 et 18H30**

**Adulte 14€    Enfant 7€  
(dont consigne 1€ remboursable)**

**Inscription et règlement obligatoire jusqu'au 16 septembre 2018**

**Nadine RABILLARD    Adeline GARNIER**  
4 le Bois Goyer    ou    11 rue du Fief  
Tél: 06.19.88.09.10    Tél: 02.51.57.96.68

**Compte:**  
randonnee.gourmande@vendrennes@gmail.com





**SEPTEMBRE :**

**Samedi 22 :** Marche gourmande  
 ↳ Familles Rurales

**OCTOBRE :**

**Jeudi 4 :** Dictée  
 ↳ Club des aînés

**Lundi 8 :** Election du CME

**Samedi 13 :** Soirée basque  
 ↳ OGEC

**Vendredi 19 :** Assemblée générale  
 ↳ OGEC

**Vendredi 26 :** Assemblée générale  
 ↳ Comité des fêtes

**NOVEMBRE :**

**Jeudi 8 :** Dictée  
 ↳ Club des aînés

**Dimanche 11 :** Cérémonie UNC/AFN  
 À Beaurepaire

**Samedi 17 :** Tournoi de palets  
 ↳ Familles Rurales

**Vendredi 30 :** Vente de sapins de Noël  
 ↳ OGEC

**DÉCEMBRE :**

**Jeudi 6 :** Dictée  
 ↳ Club des aînés

**Dimanche 16 :** Arbre de Noël  
 ↳ OGEC

**Club des Aînés de Vendrennes**

**Programme prévisionnel des Randonnées fin 2018**

Mois	Jours	Commune	Marche	Dist.	Déniv
Septembre	11	Vendrennes	La Noue - les Landes	?	?
	<b>11</b>	<b>Vendrennes</b>	<b>La Noue</b>	<b>5,94</b>	<b>14</b>
	18	Chantonnay	La Marzelle	12,84	198
	25	Cugand	Gétigné - Fouques	11,25	80
	<b>25</b>	<b>Saint Aubin des Ormeaux</b>	<b>La Grotte</b>	<b>6,24</b>	<b>84</b>
Octobre	9	Fougeré	Forêt de la Chaize	9,05	26
	<b>9</b>	<b>Saint Hilaire le Vouhis</b>	<b>Les Bruyères</b>	<b>6,04</b>	<b>64</b>
	16	Verrie (la)	La Pierre Branlante	10,53	184
	30	Herbiers (les)	Sentier des Crêtes	11,58	192
	<b>30</b>	<b>Herbiers (les)</b>	<b>Rabotin</b>	<b>7,34</b>	<b>120</b>
Novembre	6	Mouchamps	Moulin aux Moines	10,93	74
	<b>6</b>	<b>Copechagnière (la)</b>	<b>Moulin Groleau</b>	<b>5,93</b>	<b>12</b>
	13	Roche/Yon (la)	Moulin Papon	9,07	58
	20	Saint Prouant	Gramont	8,65	56
	<b>20</b>	<b>Saint Fulgent</b>	<b>Le Vendreneau</b>	<b>6,27</b>	<b>12</b>
Décembre	4	Treize Vents	Les Jonquilles	8,26	130
	<b>4</b>	<b>Mouchamps</b>	<b>Le Bourg</b>	<b>5,46</b>	<b>44</b>
	11	Treize Septiers	Les Peneuilleres	9,94	36
	18	Tiffauges	Le Moulin de la Roche	9,84	236
	<b>18</b>	<b>Tiffauges</b>	<b>Le Vatican</b>	<b>5,02</b>	<b>82</b>



Fête inter quartier

Week-end festif  
1<sup>er</sup> et 2 septembre

Rouge



Vert



4 équipes : 4 couleurs

Bleu



Jaune



Les bénévoles



Le marché des producteurs



Le vide-grenier





Fête de la  
musique  
29 juin  
2018



La rentrée

Le restaurant scolaire

Le personnel

Depuis la rentrée scolaire, deux nouvelles personnes sont venues compléter le personnel du restaurant scolaire, il s'agit de Gwendoline, en service civique et Olivia qui assurent la surveillance et le service pendant les heures de repas.

Gwendoline



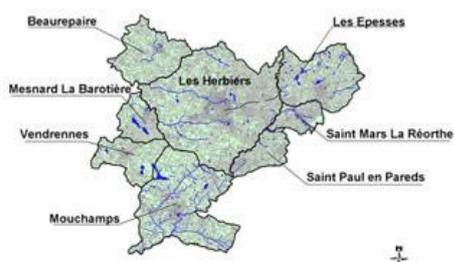
Olivia



Expression des listes

## A quoi ressemblera notre territoire de demain ?

**LE PROJET DE TERRITOIRE ?  
Qu'est-ce que c'est ?**



C'est un document à l'échelle intercommunale qui définit l'avenir de notre territoire en terme d'aménagement du territoire, de transport, de politique de l'habitat et de gestion de la ressource.

**Comment réaliser ce projet de territoire ?  
Quelle posture devons-nous adopter ?**

Travailler de manière concertée et non replié sur soi-même pour établir un diagnostic partagé (faire un état des lieux) pour analyser nos forces, nos faiblesses et tenir compte des besoins de la population.

**À quoi ressemblera notre territoire de demain ?**

**Pour quels enjeux ?**

- Connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires
- Planifier financièrement des projets à la fois intercommunaux et communaux. (C'est l'objet de notre dernier article de mai 18).

**Réunion de lancement  
le 14 JUIN 2018**

Nous avons participé, Muriel et moi au lancement du projet de territoire à l'Hôtel de la Communauté de Communes des Herbiers en présence des Maires, certains élus locaux des 8 communes et de Madame BESSE.

Il nous semble important de vous informer et vous sensibiliser à ce projet de territoire qui engage nos communes sur l'horizon 2018-2027. Mais qu'est-ce qu'un projet de territoire ???

"Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité". Telle est la teneur de l'article R. 1334-31 du code de la santé publique.

Nous vous rappelons les horaires à respecter quant aux bruits de voisinage selon l'arrêté préfectoral en vigueur du 12 juillet 2013. Nous entendons par bruits de voisinage :

- ⇒ Tonte des pelouses, entretien de terrains et haies,
- ⇒ Bricolages divers.

Vous pouvez aussi prévenir vos voisins avant de vous lancer dans l'entretien de vos terrains, rien de mieux que de bonnes relations de voisinage...

	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00

## TAPAGE NOCTURNE

Aussi, nous engageons votre responsabilité concernant le tapage nocturne selon l'article R. 623-2 du code pénal. Selon les termes de la circulaire du 27 février 1996, entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- des appareils de diffusion du son et de la musique ; des outils de bricolage et de jardinage ; des appareils électroniques ;
- des jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés ;
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ; des pétards et pièces d'artifice ;
- des activités occasionnelles, fêtes familiales, travaux de réparation ;
- de certains équipements fixes : ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur non liés à une activité fixée à l'article R. 1334-32 du code de la santé publique.

Cet article, s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22h et 7h00 mais cela varie selon l'époque considérée). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

## BRULAGE DES DÉCHETS VERTS



En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts ou autres, produits par les ménages **est interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchèterie ou recyclés par compostage.

**Aucune dérogation ne peut être accordée**